



PREFET DES ARDENNES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 15 du 17 juin 2015

SOMMAIRE

Les recueils sont consultables sur www.ardennes.gouv.fr

Arrêté portant délégation de signature à Mme Pauline LOTZ, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine des Ardennes.

Page 1

Arrêté organisant la présidence de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, des commissions d'arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique et des sous-commissions spécialisées de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité

Page 2

Arrêté de subdélégation de signature « portée générale » de la DDT à la date du 28 avril 2015

Page 6

Arrêté portant subdélégation de signature au titre des articles 5 et 100 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres 2, 3, 5 et 6 du budget de l'État de la DDT

Page 12

Arrêté portant subdélégation de signature en tant que pouvoir adjudicateur de la DDT à la date du 28 avril 2015

Page 18

Arrêté préfectoral n°2015-338 modifiant l'arrêté préfectoral n°2014-608 du 15 octobre 2014 portant constitution de la commission de conciliation compétente en matière d'urbanisme

Page 22

Arrêté définissant les zones de frayères et de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole

Page 24

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE LA CULTURE ET DE
LA COMMUNICATION

ARRETE n° 14004304

Portant affectation de
Madame Pauline LOTZ
Architecte et urb Etat, échelon 02

Imputation budgétaire :

BOP : A50

Programme : 224

Sous-action : 67

Compte PCE : YC

LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour l'année 2014 ;

VU le décret n°2004-474 en date du 2 juin 2004 portant statut particulier du corps des architectes et urbanistes de l'Etat ;

VU le décret n°2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la culture ;

VU le décret n°2013-1283 du 29 décembre 2013 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 ;

VU les arrêtés du 17 novembre 2009 relatifs aux missions et à l'organisation du secrétariat général, de la direction générale des patrimoines, de la direction générale de la création artistique, de la direction générale des médias et des industries culturelles, de la délégation générale à la langue française et aux langues de France ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente en sa séance du 18 mars 2014 ;

VU la demande de l'intéressée en date du 20 décembre 2013 ;

VU le dossier de l'intéressée ;

ARRETE

ARTICLE 1: Madame Pauline LOTZ, architecte et urbaniste de l'Etat, précédemment affectée à la DRAC CHAMPAGNE ARDENNES, S.T.A.P des ARDENNES, est affectée à la DRAC CHAMPAGNE ARDENNES, S.T.A.P des ARDENNES, en qualité de chef du STAP, à compter du 1 Avril 2014.

ARTICLE 2: Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 28/03/2014

Pour la ministre et par délégation,

L'Adjoint au Chef de Bureau


Laurent BORDENAVE

La présente mesure peut être contestée, par voie de recours administratif devant l'autorité administrative compétente ou par voie de recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

PRÉFET DES ARDENNES

Préfecture
Direction des relations
avec les collectivités locales

**Arrêté n° 2015/356
organisant la présidence
de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,
des commissions d'arrondissement
pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique
et des sous-commissions spécialisées
de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.**

**Le préfet des Ardennes,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 6 août 2013 nommant M. Emmanuel YBORRA en qualité de sous-préfet de Sedan ;

Vu le décret du 29 octobre 2013 nommant M. Olivier GINEZ en qualité de sous-préfet de Rethel ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2014 nommant M. Olivier TAINURIER en qualité de secrétaire général de la préfecture des Ardennes ;

VU le décret du 31 mars 2015 nommant M. Alain LIZZIT en qualité de sous-préfet de Vouziers ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu l'arrêté ministériel n° 13/1486/A du 19 décembre 2013 nommant M. Michel GOURIOU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des services du Cabinet de la préfecture des Ardennes ;

Vu la circulaire du ministre de l'intérieur NOR : INTE9500199C du 22 juin 1995 relative aux commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité ;

Vu la circulaire du ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique n° 2010-97 du 23 mars 2010 relative à la répartition des compétences entre les agences régionales de santé et les directions régionales et départementales en charge de la cohésion sociale sur le champ de la politique du handicap ;

Vu la circulaire du ministre de l'intérieur NOR : INTA1232219C du 12 septembre 2012 relative à la délégation de signature des préfets : principes généraux et délégués ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013/543 du 17 octobre 2013 portant renouvellement triennal de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013/545 du 17 octobre 2013 portant renouvellement triennal de la sous-commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013/546 du 17 octobre 2013 portant renouvellement triennal de la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013/547 du 17 octobre 2013 portant renouvellement triennal de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie de forêt, lande, maquis et garrigue ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013/548 du 17 octobre 2013 portant renouvellement triennal de la sous-commission départementale pour la sécurité des infrastructures et des systèmes de transport ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013/549 du 17 octobre 2013 portant renouvellement de la commission d'arrondissement de Charleville-Mézières pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013/550 du 17 octobre 2013 portant renouvellement de la commission d'arrondissement de Sedan pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013/551 du 17 octobre 2013 portant renouvellement de la commission d'arrondissement de Rethel pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013/552 du 17 octobre 2013 portant renouvellement de la commission d'arrondissement de Vouziers pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 170 du 9 décembre 2014 portant organisation des services de la préfecture des Ardennes et son annexe ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015/295 du 29 mai 2015 abrogeant et remplaçant l'arrêté préfectoral n° 2013/542 modifié, portant renouvellement triennal de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (C.C.D.S.A.) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015/296 du 29 mai 2015 abrogeant et remplaçant l'arrêté préfectoral n° 2013/544 modifié, portant renouvellement triennal de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;

Vu les arrêtés préfectoraux portant affectation de personnel ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

A R R E T E

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement du préfet, la présidence de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité sera assurée soit par M. Olivier TAINURIER, secrétaire général de la préfecture des Ardennes, soit par M. Emmanuel YBORRA, sous-préfet de Sedan, soit par M. Olivier GINEZ, sous-préfet de Rethel, soit par M. Alain LIZZIT, sous-préfet de Vouziers, soit par M. Michel GOURIOU, directeur des services du cabinet.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel GOURIOU, directeur des services du cabinet, la présidence de la commission de l'arrondissement de Charleville-Mézières pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public sera assurée soit par M. Olivier TAINURIER, secrétaire général de la préfecture des Ardennes, soit par M. Emmanuel YBORRA, sous-préfet de Sedan, soit par M. Olivier GINEZ, sous-préfet de Rethel, soit par M. Alain LIZZIT, sous-préfet de Vouziers, soit par Mme Stéphanie COLAS, attachée, chef du service interministériel de défense et protection civiles, soit par Mme Saliha NEBHI, secrétaire administratif de classe normale, adjointe au chef du service interministériel de défense et protection civiles.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel YBORRA, sous-préfet de Sedan, la présidence de la commission de l'arrondissement de Sedan pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public sera assurée soit par M. Olivier GINEZ, sous-préfet de Rethel, soit par M. Alain LIZZIT, sous-préfet de Vouziers, soit par Mme Florence ANTOINE, secrétaire générale de la sous-préfecture de Sedan, soit par Mme Clothilde VASSEUR, secrétaire administratif de classe supérieure.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GINEZ, sous-préfet de Rethel, la présidence de la commission d'arrondissement de Rethel pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public sera assurée soit par M. Emmanuel YBORRA, sous-préfet de Sedan, soit par M. Alain LIZZIT, sous-préfet de Vouziers, soit par Mme Véronique BALTEAUX, secrétaire générale de la sous-préfecture de Rethel.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain LIZZIT, sous-préfet de Vouziers, la présidence de la commission de l'arrondissement de Vouziers pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public sera assurée soit par M. Emmanuel YBORRA, sous-préfet de Sedan, soit par M. Olivier GINEZ, sous-préfet de Rethel, soit par Mme Virginie CHEVALARIAS, secrétaire générale de la sous-préfecture de Vouziers, soit par Mme Catherine LELARGE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement du préfet, la présidence des sous-commissions spécialisées de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité sera assurée soit par M. Olivier TAINURIER, secrétaire général de la préfecture des Ardennes, soit par M. Emmanuel YBORRA, sous-préfet de Sedan, soit par M. Olivier GINEZ, sous-préfet de Rethel, soit par M. Alain LIZZIT, sous-préfet de Vouziers, soit par l'un des membres titulaires prévus au 1 des articles 13, 15, 17, 19 et 21 du décret du 8 mars 1995 susvisé.

Article 7 : L'arrêté préfectoral n° 2015/218 du 20 avril 2015 organisant la présidence de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, des commissions d'arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique et des sous-commissions spécialisées de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, est abrogé.

Article 8 : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Sedan, le sous-préfet de Rethel, le sous-préfet de Vouziers et le directeur des services du cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié ainsi qu'à Mmes ANTOINE, BALTEAUX, CHEVALARIAS, COLAS, VASSEUR, LELARGE et NEBHI, sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes et des services déconcentrés de l'Etat, et dont une copie sera adressée au directeur départemental des finances publiques des Ardennes.

Charleville-Mézières, le 17 JUIN 2015

Le préfet,

Frédéric PERISSAT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ARDENNES

Direction départementale
des territoires

Arrêté portant subdélégation de signature

La directrice départementale des territoires,

- Vu le code général des collectivités locales ;
- Vu le code de l'urbanisme ;
- Vu le code de la construction et de l'habitation ;
- Vu le code de la route ;
- Vu le code des marchés publics ;
- Vu le code de la propriété des personnes publiques ;
- Vu le code rural ;
- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le code forestier ;
- Vu le code de justice administrative ;
- Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L524-1 à L524-16 ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, en particulier son article 12 ;
- Vu les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée et n°84-16 du 11 janvier 1984, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 rectifiée relative à l'administration territoriale de la République, en particulier ses articles 7 et 7-1 ;
- Vu la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée relative à l'archéologie préventive ;
- Vu la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 modifiée portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier ;
- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise à l'accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées et des textes d'application

Vu la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux et en particulier son article 95 ;

Vu le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de la protection civile, de la sécurité et de l'accessibilité ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 97-330 du 3 avril 1997 portant déconcentration en matière de gestion des personnels relevant du ministère chargé de l'agriculture, services déconcentrés ;

Vu le décret n° 2000-257 du 15 mars 2000 relatif à la rémunération des prestations d'ingénierie réalisées au profit de tiers par certains services des ministères de l'équipement et de l'agriculture ;

Vu le décret n° 2001-1161 du 7 décembre 2001 portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu le décret n° 2001-1162 du 7 décembre 2001 modifiant le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;

Vu le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'État au bénéfice des communes et de leurs groupements et pris pour l'application du III de l'article 1er de la loi du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-1740 du 23 décembre 2006 modifié relatif à la fusion des directions départementales de l'équipement et des directions départementales de l'agriculture et de la forêt dans certains départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté interministériel du 7 décembre 2001 modifié fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté interministériel du 7 décembre 2001 modifié portant délégation de pouvoirs en matière d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 21 septembre 2012 nommant Mme Maryse Launois, directrice départementale des territoires des Ardennes à compter du 1er novembre 2012 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013/709 du 23 décembre 2013 portant délégation de signature à Mme Maryse Launois, directrice départementale des territoires des Ardennes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/372 du 27 juin 2014 portant organisation de la direction départementale des territoires des Ardennes ;

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 24 mars 2015 nommant M. Christophe Manson, directeur départemental adjoint des territoires des Ardennes à compter du 23 avril 2015 ;

Article 1 : en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maryse Launois, directrice départementale des territoires, subdélégation de signature pour l'ensemble des matières listées à l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 2013/709 du 23 décembre 2013 est donnée à M. Christophe Manson, directeur départemental adjoint.

Article 2 : en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Maryse Launois et de M. Christophe Manson, la subdélégation donnée à l'article 1er sera transférée dans le cadre de leurs attributions et compétences, et dans le cadre des intérimis qu'ils assurent à :

- M. Éric Votion, attaché principal, secrétaire général ;
- M. Pierre Antoine Morand, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service logement et urbanisme ;
- Mme Isabelle Loreaux, attachée principale, adjointe au chef du service logement et urbanisme ;
- Mme Pascale Delamarre, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service sécurité et bâtiment durable ;
- Mme Lydie Pointud, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service environnement ;
- Mme Anne-Laure Delaporte, inspectrice de la santé publique vétérinaire, cheffe du service de l'économie agricole et du développement rural.

Article 3 : subdélégation de signature est donnée à :

- pour ce qui concerne le titre 1 « Administration générale » :
 - Mme Florence Chemin, attachée administrative, cheffe de l'unité ressources humaines ;
- pour ce qui concerne le titre 2 « Routes, circulation et éducation routière », 2.1 à 2.4 :
 - M. Victor Hehn, ingénieur des TPE, chef de l'unité risques et sécurité routière ;
 - Mme Sylvie Migeon, technicienne supérieure en chef du développement durable, adjointe au chef de l'unité risques et sécurité routière ;
 - M. Olivier Prudhommeaux, technicien supérieur en chef du développement durable ;
 - M. Jean Carpentier, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- pour ce qui concerne le titre 2.4 « Éducation routière » 2.4.a à 2.4.e :
 - M. Arnaud Accard, délégué du permis de conduire et de la sécurité routière ;
- pour ce qui concerne le titre 3 « Coordination et réglementation des transports de marchandises » :
 - M. Victor Hehn, ingénieur des TPE, chef de l'unité risques et sécurité routière ;
 - Mme Sylvie Migeon, technicienne supérieure en chef, adjointe au chef de l'unité risques et sécurité routière ;
 - M. Olivier Prudhommeaux, technicien supérieur en chef du développement durable ;
 - M. Christophe Fauquet, technicien supérieur principal du développement durable ;
- pour ce qui concerne le titre 3 « Coordination et réglementation des transports de marchandises » 3.2 « Dérogations exceptionnelles » :
 - M. Eric Votion, attaché principal, secrétaire général ;
 - M. Pierre-Antoine Morand, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service logement et urbanisme ;
 - Mme Pascale Delamarre, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service sécurité et bâtiment durable ;
 - Mme Isabelle Loreaux, attachée principale, adjointe au chef du service logement et urbanisme ;
 - Mme Lydie Pointud, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service environnement ;
 - Mme Anne-Laure Delaporte, inspectrice de la santé publique vétérinaire, cheffe du service de l'économie agricole et du développement rural ;
 - M. Francis Génard, ingénieur des TPE, chef de l'unité planification et aménagement ;
 - M. Michel Furlan, ingénieur divisionnaire des TPE, chef de l'unité développement local durable ;
 - M. Michel Bernard Martinez, ingénieur agriculture et environnement, responsable police de l'eau ;

- Mme Laureline Ledoux, ingénieure agriculture et environnement, responsable police de l'eau ;
- M. Benoît Guillaume, ingénieur des TPE, chef de l'unité bâtiments - constructions publiques ;
- M. Simon Dereckx, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité gestion des services de l'eau, aménagement durable des territoires ;
- M. David Chapelon, ingénieur des TPE, responsable études et connaissances ;
- pour ce qui concerne le titre 4 "Urbanisme, habitat et construction" rubriques 4.3 à 4.8 :
 - Mme Franceline Hincourt, cheffe de l'unité fiscalité et droit des sols ;
 - Mme Fabienne Bonhomme, attachée administrative ;
 - Mme Corinne Colin, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure ;
 - M. Laurent Léonard, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle ;
- pour ce qui concerne le titre 4 "Urbanisme, habitat et construction" rubriques de 4.5.a à 4.5.c, à l'exception des lettres et demandes adressées au préfet, au président du conseil général, au président du conseil régional :
 - Mme Violaine Flament, AAP 1ère classe ;
 - Mme Lysiane Weirig, AAP 1ère classe ;
 - Mme Karine Lotterie, AAP 2ème classe ;
 - Mme Brigitte Goffin, AAP 1ère classe ;
 - Mme Patricia Frédéric, technicienne supérieure en chef du développement durable ;
 - M. Daniel Heuzé, AAP 1ère classe ;
 - Mme Pascale Cailleux, AAP 1ère classe ;
 - Mme Céline Breuse, AA 1ère classe ;
- pour ce qui concerne le titre 4 "Urbanisme, habitat et construction" rubriques 4.2 et 4.9.a à 4.9.h :
- pour ce qui concerne le titre 4 « Urbanisme, habitat et construction » rubriques 4.10 :
 - Mme Sophie Malher, technicienne supérieure en chef du développement durable, cheffe de l'unité accessibilité ;
 - Mme Nathalie Mougeot, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, adjointe au cheffe de l'unité accessibilité ;
 - M. Pascal Escola, technicien supérieur du développement durable ;
 - M. Rémi Cailleux, dessinateur, chef de groupe, 1ère classe ;
 - Mme Catherine Zanelli, AAP 1ère classe ;
- pour ce qui concerne le titre 4 « Urbanisme, habitat et construction » rubriques 4.12 :
 - Mme Sophie Malher, technicienne supérieure en chef du développement durable, cheffe de l'unité accessibilité ;
 - Mme Nathalie Mougeot, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe de l'unité accessibilité ;
 - M. Rémi Cailleux, dessinateur, chef de groupe, 1er classe ;
 - Mme Catherine Zanelli, AAP 1ère classe ;
 - M. Pascal Escola, technicien supérieur du développement durable ;
 - M. Daniel Floquet, technicien supérieur en chef du développement durable ;
 - M. David Hanrion, technicien supérieur principal du développement durable ;
 - M. Matthieu Houdinet, technicien supérieur du développement durable ;
 - M. Alain Lamorlette, technicien supérieur en chef du développement durable ;
 - M. Jacques Lantenois, technicien supérieur en chef du développement durable ;
 - M. Christian Rusé, technicien supérieur principal du développement durable ;
 - M. Olivier Prudhommeaux, technicien supérieur en chef du développement durable ;
 - M. Jonathan Chanonier, technicien supérieur en chef du développement durable ;
 - M. Loic Fruleux, technicien supérieur principal du développement durable ;
- pour ce qui concerne le titre 6 « Politique de l'eau » et le titre 7 « Pêche »
 - Mme Laureline Ledoux, ingénieure agriculture et environnement, responsable police de l'eau ;
 - M. Michel Bernard Martinez, ingénieur agriculture et environnement, responsable police de l'eau ;
- pour ce qui concerne le titre 6.4 « Dossiers loi sur l'eau »,
 - M. David Meunier, attaché administratif, chef de l'unité procédures environnementales ;
- pour ce qui concerne le titre 8 « Chasse », le titre 9 « Forêts et investissements forestiers » et le titre 10 « Environnement » :

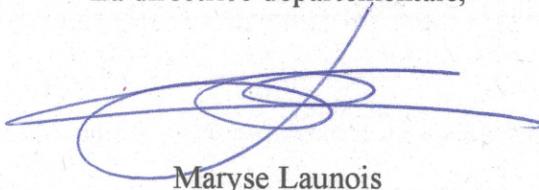
- Mme Michèle Brosse, ingénieure de l'environnement et de l'agriculture, cheffe de l'Unité Biodiversité, Forêt, Chasse ;
- pour ce qui concerne le titre 24 « Défense des intérêts de l'État devant les tribunaux » :
 - M. Éric Votion, attaché principal, secrétaire général ;
 - M. David Meunier, attaché administratif, chef de l'unité procédures environnementales ;
 - M. Pierre-Antoine Morand, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service logement et urbanisme ;
 - Mme Pascale Delamarre, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service sécurité et bâtiment durable ;
 - Mme Isabelle Loreaux, attachée principale, adjointe au chef du service logement et urbanisme ;
 - Mme Lydie Pointud, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service environnement ;
 - Mme Anne-Laure Delaporte, inspectrice de la santé publique vétérinaire, cheffe du service de l'économie agricole et du développement rural ;
 - Mme Nathalie Fontaine, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, chargée d'études juridiques ;
 - Mme Franceline Hincourt, attachée administrative, cheffe de l'unité fiscalité et droit des sols ;
 - Mme Fabienne Bonhomme, attachée administrative.
- pour ce qui concerne le titre 25.3 « Subventions de l'État : 1 % paysage et développement » :
 - M. Michel Furlan, ingénieur divisionnaire des TPE, chef de l'unité développement local durable ;
 - M. Daniel Floquet, technicien supérieur en chef du développement durable ;

Article 4 : l'arrêté portant subdélégation de signature de la directrice départementale des territoires des Ardennes du 3 novembre 2014 est abrogé.

Article 5 : la directrice départementale des territoires et les personnels concernés sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services déconcentrés de l'État et dont une copie sera adressée au directeur de la DDFIP.

Charleville-Mézières, le 28 avril 2015

La directrice départementale,

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, written over the name Maryse Launois.

Maryse Launois



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ARDENNES

Direction départementale
des territoires**Arrêté portant subdélégation de signature au titre des articles 5 et 100
du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique
pour l'ordonnement secondaire des recettes et des dépenses imputées
aux titres 2, 3, 5 et 6 du budget de l'État****La directrice départementale des territoires,**

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics, modifiée par le décret n°98-11 du 11 février 1998 et la loi n°99-209 du 19 mars 1999 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2000-1143 du 21 novembre 2000, modifiant le décret du 17 octobre 1995 relatif au fonds de prévention des risques naturels majeurs ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté interministériel (urbanisme et logement : budget 31) du 21 décembre 1982, modifié par les arrêtés interministériels (urbanisme et logement ; budget et environnement et qualité de la vie : budget 31) du 4 janvier 1984 et l'arrêté interministériel (équipement, logement, aménagement du territoire et transport : budget 23) du 27 janvier 1987, portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté interministériel (services généraux du Premier Ministre - économie, finances et industrie) du 11 février 1983 modifié par les arrêtés des 9 juillet 1984, 28 février 1985, 5 septembre 1985 et 29 avril 1999 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté interministériel (environnement : budget 37) du 27 janvier 1992 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté interministériel (affaires sociales, santé et ville et équipement, transports et tourisme : budget 23) du 4 janvier 1994 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués au ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville dans le cadre de la section budgétaire ville du budget affaires sociales, santé et ville ;

Vu l'arrêté du 23 mars 1994 (jeunesse et sports) portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté interministériel (justice : budget 210) du 29 décembre 1998, modifié, portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires du budget du ministère de la justice et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2002 portant règlement de comptabilité publique du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués, modifié par les arrêtés du 18 juin 2005 et du 25 octobre 2005 ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 2003 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le budget de la jeunesse et de l'enseignement scolaire et le budget de l'enseignement supérieur ;

Vu la circulaire ministérielle (intérieur, outre-mer et collectivités territoriales n° 159 du 5 mars 2008 relative à la modification du régime de la délégation de signature des préfets ;

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 21 octobre 2012 nommant Mme Maryse Launois, directrice départementale des territoires des Ardennes à compter du 2 novembre 2012 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013/710 en date du 23 décembre 2013 portant délégation de signature à Mme Maryse Launois, directrice départementale des territoires des Ardennes, en qualité d'ordonnateur secondaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013/712 en date du 23 décembre 2013 portant délégation à Mme Maryse Launois, directrice départementale des territoires pour la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien à la cité administrative ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/372 du 27 juin 2014 portant organisation de la direction départementale des territoires des Ardennes ;

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 24 mars 2015 nommant M. Christophe Manson, directeur départemental adjoint des territoires à compter du 23 avril 2015

ARRÊTE :

Article 1 : subdélégation de signature est donnée à M. Christophe Manson, attaché d'administration hors classe, directeur adjoint, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté n° 2013/710 du 23 décembre susvisé.

Article 2 : subdélégation de signature est donnée à :

- M. Eric Votion, attaché principal, secrétaire général ;
- Mme Pascale Delamarre, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service sécurité et bâtiment durable ;
- Mme Lydie Pointud, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service environnement ;
- M. Pierre-Antoine Morand, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service logement et urbanisme ;
- Mme Isabelle Loreaux, attachée principale, adjointe au chef du service logement et urbanisme ;
- Mme Anne-Laure Delaporte, inspectrice de la santé publique vétérinaire, cheffe du service de l'économie agricole et du développement rural ;

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et dans le cadre des intérêts qu'ils assurent, les pièces de liquidation des recettes et de dépenses de toute nature ;

– Mme Sophie Malher, technicienne supérieure en chef du développement durable, cheffe de l'unité accessibilité à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences les pièces de liquidation des recettes et de dépenses relatives à l'ingénierie publique ;

– M. Michel Furlan, ingénieur divisionnaire des TPE, chef de l'unité développement local durable, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences les pièces de liquidation des recettes et de dépenses relatives au 1 % paysage et développement.

Article 3 : subdélégation de signature est donnée à :

– Mme Marie-Claire Gérard, technicienne supérieure en chef, cheffe de l'unité logistique et comptabilité ;

– Mme Nicole Tanton, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, gestionnaire financière à l'unité logistique et comptabilité ;

– M. David Dupont, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, chargé de gestion à l'unité logistique et comptabilité ;

– Mme Nancy Czarny, technicienne supérieure en chef du développement durable, instructrice financement HLM à l'unité aides au logement ;

à l'effet de valider, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature, proposées au mandatement.

Article 4 : les agents cités dans le tableau de l'annexe 1 ont délégation de validation dans les applications Chorus, Chorus formulaire, Argos et Galion pour les budgets opérationnels de programme indiqués dans ce même tableau.

Article 5 : les actes signés par subdélégation porteront la mention : « Pour la directrice départementale des territoires et par subdélégation, le (grade), (prénom), (nom), (signature) ».

Article 6 : l'arrêté du 3 novembre 2014 portant subdélégation de signature au titre des articles 5 et 100 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'État, à la directrice départementale des territoires des Ardennes, est abrogé.

Article 7 : la directrice départementale des territoires et les personnels concernés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services déconcentrés de l'État et dont une copie sera adressée au directeur de la DDFIP.

Charleville-Mézières, le 28 avril 2015

La directrice départementale,



Maryse Launois

Article 1. Le présent décret a pour objet de...

Article 2. Les dispositions de l'article 1er...

Article 3. Les dispositions de l'article 2...

Article 4. Les dispositions de l'article 3...

Article 5. Les dispositions de l'article 4...

Article 6. Les dispositions de l'article 5...

Article 7. Les dispositions de l'article 6...

ANNEXE - I

NOM ET PRENOM	Service/unité	Application	PROGRAMME
GERARD Marie-Claire	SG/LC	Chorus, Chorus formulaires, Chorus DT, Argos	333-217-215-181-113-135- 154-309-207-203-206
TANTON Nicole	SG/LC	Chorus, Chorus formulaires , Chorus DT, Argos	333-217-215-181-113-135- 154-309-207-203-206
DUPORT David	SG/LC	Chorus, Chorus formulaires, Chorus DT, Argos	333-217-215-181-113-135- 154-309-207-203-206
CZARNY Nancy	SLU/AL	Galion	135
WOIRIN Frédéric	SLU/PI	Chorus formulaires	135
ACCART Arnaud	SSBD/ER	Chorus formulaires	207
CARPENTIER Jean	SSBD/RSR	Chorus formulaires	207
PRUDHOMMEAUX Olivier	SSBD/RSR	Chorus formulaires	207
BASTIN Stéphanie	SSBD/RSR	Chorus formulaires	207-723-309
CHANONIER Jonathan	SSBD/BCP	Chorus formulaires	723-309
ALIZARD Aurélien	SSBD/BCP	Chorus formulaires	723-309
DE FINANCE Frédéric	SE/BFC	Chorus formulaires	113-206-154
PICHON Aurélie	SE/Eau	Chorus formulaires	113-206-154
LEBOEUF Mireille	SE/DLD	Chorus formulaires	113-206-154

**PRÉFET DES ARDENNES**

Direction départementale
des territoires

Arrêté portant subdélégation de signature en tant que pouvoir adjudicateur**La directrice départementale des territoires,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics, notamment son article 2 relatif au pouvoir adjudicateur ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu la circulaire ministérielle (intérieur, outre-mer et collectivités territoriales n° 159 du 5 mars 2008 relative à la modification du régime de la délégation de signature des préfets ;

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 21 septembre 2012 nommant Mme Maryse Launois, directrice départementale des territoires des Ardennes à compter du 1er novembre 2012 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013/711 du 23 décembre 2013 portant délégation de signature à Mme Maryse Launois, directrice départementale des territoires, en tant que pouvoir adjudicateur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/372 du 27 juin 2014 portant organisation de la direction départementale des territoires des Ardennes ;

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 24 mars 2015 nommant M. Christophe Manson, directeur départemental adjoint des territoires des Ardennes à compter du 23 avril 2015 ;

ARRÊTE :

Article 1 : en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maryse Launois, directrice départementale des territoires, subdélégation de signature à l'effet d'exercer les attributions de pouvoir adjudicateur pour les marchés, les accords-cadres et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics et les cahiers des clauses administratives générales pour les affaires relevant des services listées à l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 2013/711 du 23 décembre 2013 est donnée à M. Christophe Manson, directeur départemental adjoint et dans les conditions prévues par cet arrêté.

Article 2 : délégation de signature est donnée, à l'effet de signer les marchés et accords-cadres passés en procédure adaptée, dans leur domaine de compétence, dont le montant n'excède pas 15 000 € HT à :

- M. Éric Votion, attaché principal, secrétaire général ;
- M. Pierre Antoine Morand, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service logement et urbanisme ;
- Mme Isabelle Loreaux, attachée principale, adjointe au chef du service logement et urbanisme ;
- Mme Lydie Pointud, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service environnement ;
- Mme Pascale Delamarre, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service sécurité et bâtiment durable ;
- Mme Anne-Laure Delaporte, inspectrice de la santé publique vétérinaire, cheffe du service de l'économie agricole et du développement rural.

Article 3 : délégation de signature est donnée à l'effet de signer les bons de commande dont le montant n'excède pas 15 000 € HT, issus des marchés formalisés ou des marchés à procédure adaptée, dans leur domaine de compétences à :

- M. Éric Votion, attaché principal, secrétaire général ;
- M. Pierre Antoine Morand, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service logement et urbanisme ;
- Mme Isabelle Loreaux, attachée principale, adjointe au chef du service logement et urbanisme ;
- Mme Lydie Pointud, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service environnement ;
- Mme Pascale Delamarre, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service sécurité et bâtiment durable ;
- Mme Anne-Laure Delaporte, inspectrice de la santé publique vétérinaire, cheffe du service de l'économie agricole et du développement rural ;
- Mme Marie-Claire Gérard, technicienne supérieure en chef du développement durable, chef de subdivision, cheffe de l'unité logistique et comptabilité ;
- M. Didier Roule, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint à la cheffe de l'unité logistique et comptabilité.

Article 4 : délégation de signature est donnée à l'effet de signer les marchés et accords-cadres passés en procédure adaptée dans leur domaine de compétence, dont le montant n'excède pas 4 000 € HT à :

- Mme Marie-Claire Gérard, technicienne supérieure en chef du développement durable, cheffe de l'unité logistique et comptabilité ;
- M. Didier Roule, technicien supérieur en chef, adjoint à la cheffe de l'unité logistique, comptabilité, marchés ;
- M. Victor Hehn, ingénieur des T.P.E, chef de l'unité risques et sécurité routière ;
- Mme Sylvie Migeon, technicienne supérieure en chef du développement durable, adjointe au chef de l'unité risques et sécurité routière ;
- M. Benoît Guillaume, ingénieur des TPE, chef de l'unité bâtiments, constructions publiques.

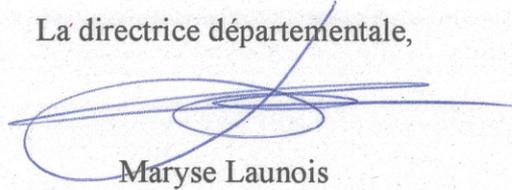
Article 5 : l'arrêté du 3 novembre 2014 portant subdélégation de signature à la directrice départementale des territoires des Ardennes en tant que pouvoir adjudicateur est abrogé.

Article 6 : la directrice départementale des territoires et les personnels concernés sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, affiché

et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services déconcentrés de l'État et dont une copie sera adressée au directeur de la DDFIP.

Charleville-Mézières, le 28 avril 2015

La directrice départementale,



Maryse Launois



PRÉFET DES ARDENNES

Direction départementale
des territoires

Arrêté préfectoral n°2015-338
modifiant l'arrêté préfectoral n°2014-608 du 15 octobre 2014
portant constitution de la commission de conciliation
compétente en matière d'urbanisme

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

- Vu le code de l'urbanisme, en particulier ses articles L.121-6, R.121-6 et 7 ;
Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;
Vu la loi n°2014-25 du mars 2014 relative à l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
Vu le décret n°83-810 du 9 septembre 1983 relatif à la commission de conciliation compétente en matière d'urbanisme ;
Vu le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2014-608 en date du 15 octobre 2014 portant constitution de la commission de conciliation compétente en matière d'urbanisme ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2015-42 en date du 27 janvier 2015 modifiant l'arrêté préfectoral n°2014-608 portant constitution de la commission de conciliation compétente en matière d'urbanisme ;
Sur proposition de la Directrice départementale des territoires des Ardennes,

Arrête :

Article 1 : l'arrêté préfectoral n°2014-608 du 15 octobre 2014 est modifié comme suit dans son article 2 :

Sont nommés au sein de la commission de conciliation compétente en matière de documents d'urbanisme, au titre du collège des personnes qualifiées en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement, les personnes suivantes :

Membres qualifiés : 6 titulaires et 6 suppléants

<i>- Titulaires</i>	<i>- Suppléants</i>
- Mme Kristiane LEROY, architecte	- M. Philippe SUAN, architecte
- M. Jean-Paul DAVESNE, secrétaire de l'association de protection de la nature « Nature et Avenir »	- M. Nicolas HARTER, coordinateur de l'association de protection de la nature « Le ReNard »
- M. Géraud SPIRE, président de la chambre de commerce et d'industrie des Ardennes	- M. Jean-Luc LARCHER, directeur général de la chambre de commerce et d'industrie des Ardennes
- M. Benoît DAVE, vice-président de la chambre d'agriculture des Ardennes	- M. Pierre DEMISSY, membre du bureau de la chambre d'agriculture des Ardennes
- Mme Hélène DELAHAYE, urbaniste de l'agence régionale de la construction et de l'aménagement durables (ARCAD)	- M. Jean-Luc SAUBLET, directeur régional de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- M. Bruno MOUTON, président du directoire de ESPACE HABITAT	- M. Ladislav SCHOUFT, directeur général de l'office public HABITAT 08

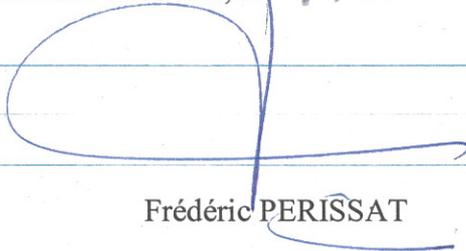
Les autres articles sont inchangés.

Article 2 : L'arrêté préfectoral n°2015-42 du 27 janvier 2015 est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux et hiérarchique. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, après sa notification ou sa publication.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale des territoires sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera notifiée à chaque membre intéressé. La liste des membres élus de la commission ainsi que le présent arrêté seront insérés au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services déconcentrés de l'État.

Charleville-Mézières, le 11 JUIN 2015



Frédéric PERISSAT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ARDENNES

Direction départementale
des territoires
des Ardennes

Arrêté n° 2015 - 315

définissant les zones de frayères et de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole dans le département des Ardennes

**Le préfet des Ardennes,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.432-3 et R. 432-1 à R.432-1-5

VU l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 fixant la liste des espèces de poissons et de crustacés et la granulométrie caractéristique des frayères en application de l'article R.432-1 du code de l'environnement ;

VU l'avis favorable du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques émis lors de sa séance du 10 décembre 2013 ;

VU l'avis favorable de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites émis lors de sa séance du 23 septembre 2014 ;

VU l'avis favorable de la fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques ;

Considérant la nécessité de préserver les frayères des espèces : chabot, lamproie de Planer, ombre commun, truite fario, vandoise et brochet dans le département des Ardennes ;

Considérant la nécessité de préserver les zones de croissance et d'alimentation des espèces : écrevisse à pieds blancs et écrevisses à pattes rouges dans le département des Ardennes,

Sur proposition de la directrice départementale des Ardennes,

Arrête :

Article 1 : Inventaire liste 1 « poissons »

L'inventaire prévu à l'article R. 432-1-1-I du code de l'environnement (parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères des espèces : « chabot, lamproie de Planer, ombre commun, truite fario et vandoise ») est constitué des parties de cours d'eau visées à l'annexe du présent arrêté, dans le tableau intitulé « LISTE 1 »

Article 2 : Inventaire liste 2 « poissons »

L'inventaire prévu à l'article R. 432-1-1-II du code de l'environnement (parties de cours d'eau sur lesquelles ont été observées la dépose et la fixation des œufs ou la présence d'alevins de l'espèce

« brochet ») est constitué des parties de cours d'eau visées à l'annexe du présent arrêté, dans le tableau intitulé « LISTE 2 POISSONS »

Article 3 : Inventaire liste « écrevisses »

L'inventaire prévu à l'article R.432-1-1-III du code de l'environnement (parties de cours d'eau sur lesquelles la présence des espèces « écrevisses à pieds blancs et écrevisses à pattes rouges » a été observée) est constitué des parties des cours d'eau visées à l'annexe du présent arrêté, dans le tableau intitulé « LISTE 2 ECREVISSES »

Article 4 : Définition

Constitue une frayère à poissons au sens de l'article L.432-3 du code de l'environnement, toute partie de cours d'eau visée dans l'annexe du présent arrêté, dans les tableaux intitulés « LISTE 1 » et « LISTE 2 POISSONS ».

Constitue une zone de croissance ou d'alimentation des crustacés, au sens de l'article L.432-3 du code de l'environnement, toute partie de cours d'eau visée dans l'annexe du présent arrêté, dans le tableau intitulé « LISTE 2 ECREVISSES »

Article 5 : Voies et délais de recours

Le présent arrêté est susceptible de recours, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministère en charge de l'écologie.

L'absence de réponse dans un délai de quatre mois constitue un rejet tacite du recours.

Le présent arrêté, ainsi que les décisions de rejet des recours gracieux et hiérarchiques, peuvent être déférés dans un délai de deux mois auprès du Tribunal administratif de Châlons-en Champagne.

Dans le même délai de deux mois, le pétitionnaire peut présenter un recours gracieux. Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande conformément à l'article R. 421-2 du code de justice administrative.

Article 8 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture des Ardennes, les sous-préfets de Sedan, Vouziers et Reethel, la directrice départementale des territoires des Ardennes, le chef du service départemental des Ardennes de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, le chef du service départemental des Ardennes de l'office national de la chasse et la faune sauvage, les maires des communes concernées du département des Ardennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Ardennes.

Charleville-Mézières, le 05 JUIN 2015

Le Préfet des Ardennes

Frédéric PERISSAT

DEPARTEMENT DES ARDENNES
INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYERES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA
FAUNE PISCICOLE AU SENS DU L.432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

INVENTAIRE DES PARTIES DE COURS D'EAU LISTE 1

Article R432 1-1-1 du Code de l'environnement : inventaire des parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères, établi à partir des caractéristiques de pente et de largeur de ces cours d'eau qui correspondent aux aires naturelles de répartition de l'espèce

Liste des espèces présentes dans le département. Liste fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du Code de l'environnement

Chabot ; Lamproie de planer ; Ombre commun ; Truite fario ; Vandoise

la Chiers

Frayeres presentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	La Chiers, ses affluents et sous affluents	Limite départementale Meuse-Ardennes, commune LA FERTE-SUR-CHIEERS	Confluence avec la Meuse, commune REMILLY-AILLICOURT	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Le Ruisseau Derobe, ses affluents et sous affluents	Source, commune FRANCHEVAL	Confluence avec le Ruisseau de Magne, commune FRANCHEVAL	
Chabot	Ru de Londres, ses affluents et sous affluents	Source, commune MAIRY	Confluence avec la Chiers, commune DOUZY	
Truite fario	Ruisseau de Bievre, ses affluents et sous affluents	Source, commune BIEVRES	Limite départementale Meuse-Ardennes, commune BIEVRES	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau de Boulaacourt, ses affluents et sous affluents	Source, commune DOUZY	Confluence avec la Chiers, commune DOUZY	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de la fange aux loups, ses affluents et sous affluents	Source, commune VILLERS-CERNAY	Confluence avec le Ruisseau de Magne, commune FRANCHEVAL	

la Chiers

Frères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de la Fontaine des Loups, ses affluents et sous affluents	Source, commune SIGNY- MONTLIBERT	Confluence avec le Ruisseau la Marche, commune SAPOGNE-SUR- MARCHE	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de la Fourmière, ses affluents et sous affluents	Source, commune FRANCHEVAL	Confluence avec le Ruisseau de Magne, commune FRANCHEVAL	
Chabot ; Truite fario	Ruisseau de la Goutelle, ses affluents et sous affluents	Frontière Belge, commune ESCOMBRES-ET- LE-CHESNOIS	Confluence avec le Ruisseau de l'Aunois, commune MESSINCOURT	
Chabot ; Lamproie de planer ; Ombre commun ; Truite fario	ruisseau de la palle, ses affluents et sous affluents	Frontière Belge, commune MARGNY	Confluence avec le Ruisseau la Marche, commune SAPOGNE-SUR- MARCHE	
Truite fario	ruisseau de la palle, ses affluents et sous affluents	Frontière Belge, commune WILLIERS	Frontière Belge, commune PULLY-ET- CHARBEAUX	
Truite fario	Ruisseau de Laubrun, ses affluents et sous affluents	Source, commune POURU-AUX-BOIS	Confluence avec le Ruisseau de Magne, commune FRANCHEVAL	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de l'Aunois, ses affluents et sous affluents	Frontière Belge, commune PURE	Confluence avec la Chiers, commune CARIGNAN	
Chabot ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau de Lombut, ses affluents et sous affluents	Source, commune EUILLY-ET- LOMBUT	Confluence avec la Chiers, commune TETAIGNE	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau de Magne, ses affluents et sous affluents	Source, commune VILLERS-CERNAY	Confluence avec la Chiers, commune DOUZY	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Magne, ses affluents et sous affluents	Source, commune FRANCHEVAL	Confluence avec le Ruisseau de Magne, commune FRANCHEVAL	

la Chiers

Préyères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Matton, ses affluents et sous affluents	Frontière Belge, commune MATTON-ET- CLEMENCY	Confluence avec le Ruisseau de L'Aunois, commune CARGNAN	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Prele, ses affluents et sous affluents	Source, commune MALANDRY	Confluence avec la Chiers, commune LINAY	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau de rubecourt, ses affluents et sous affluents	Source, commune VILLERS-CERNAY	Confluence avec la Chiers, commune DOUZY	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau des Courvees, ses affluents et sous affluents	Limite départementale Meuse- Ardennes, commune MARGNY	Confluence avec le Ruisseau de la Palte, commune MARGNY	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau des Pres de Pure, ses affluents et sous affluents	Source, commune PULLY-ET- CHARBEAUX	Confluence avec le Ruisseau la Marche, commune MOIRY	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau d'Herbeuval, ses affluents et sous affluents	Source, commune HERBEUVAL	Confluence avec le Ruisseau de la Palte, commune MARGNY	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau du beau terme, ses affluents et sous affluents	Frontière Belge, commune FRANCHEVAL	Confluence avec la Chiers, commune POURU-SAINT- REMY	
Truite fario	Ruisseau la Carite, ses affluents et sous affluents	Source, commune SIGNY- MONTLIBERT	Confluence avec le Ruisseau la Marche, commune MARGUT	
Chabot ; Lamproie de planer ; Ombre commun ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau la Marche, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAPOGNE-SUR- MARCHE	Confluence avec La Chiers, commune LA FERTE-SUR- CHIERS	
Chabot ; Lamproie de planer ; Ombre commun ; Truite fario	Ruisseau le Paquis, ses affluents et sous affluents	Source, commune TREMBLOIS-LES- CARGNAN	Confluence avec le Ruisseau la Marche, commune AUFLANCE	

L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise

Frayères présentes	Cours d'eau/ milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Truite fario	La Coiche, ses affluents et sous affluents	Source, commune TAILLY	Confluence avec la Rivière l'Agron, commune TAILLY	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	L'Aisne, ses affluents et sous affluents	Confluence du Ruisseau de Saulces, commune RETHEL	Limite départementale Aisne-Ardennes, commune BRIENNE-SUR-AISNE	
Chabot ; Truite fario ; Vandoise	L'Aisne, ses affluents et sous affluents	Confluence avec le Ruisseau de Lametz, commune SEMUY	Confluence avec le Ruisseau de Saulces, commune RETHEL	
Chabot ; Truite fario	la louvrière, ses affluents et sous affluents	Source, commune CORNAY	Confluence avec la Rivière l'Aire, commune CHEVIERES	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	La Retourne, ses affluents et sous affluents	Source, commune LEFFINCOURT	Limite départementale Aisne-Ardennes, commune BRIENNE-SUR-AISNE	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	rivière la dormoise, ses affluents et sous affluents	Limite départementale Marne-Ardennes, commune AUTRY	Confluence avec la Rivière l'Aisne, commune AUTRY	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	rivière l'agron, ses affluents et sous affluents	Source, commune TAILLY	Confluence avec l'Aire, commune MARCQ	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	rivière l'arnes, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINT-ETIENNE-ARNES	Limite départementale Marne-Ardennes, commune HAUVINE	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	rivière la vaux, ses affluents et sous affluents	Source, commune SIGNY-L'ABBAYE	Confluence avec la Rivière l'Aisne, commune TAIZY	

L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise

Éléments présents	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	ruisseau d'aidain, ses affluents et sous affluents	Source, commune SEMIDE	Limite communale de Sainte- Marie (exclue), commune SAINTE-MARIE	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau d'Alin, ses affluents et sous affluents	Source, commune AURE	Confluence avec la Rivière l'Aisne, commune BRECY-BRIERES	
Chabot	Ruisseau de Baldrange, ses affluents et sous affluents	Source, commune CORNAY	Confluence avec la Rivière l'Aisne, commune LANCON	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	ruisseau de beaurépaire, ses affluents et sous affluents	Source, commune TERMES	Confluence avec la Rivière l'Aisne, commune OLIZY-PRIMAT	
Chabot ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau de Boulasson, ses affluents et sous affluents	Source, commune CORNAY	Confluence avec la Rivière l'Aire, commune FLEVILLE	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Briquenay, ses affluents et sous affluents	Source, commune BRIQUENAY	Confluence avec la Rivière l'Agron, commune VERPEL	
Chabot ; Vandoise	ruisseau de cerisier, ses affluents et sous affluents	Route départementale D982, commune SAINT-MOREL	Confluence avec la Rivière l'Aisne, commune BRECY-BRIERES	
Chabot	ruisseau de charlevaux, ses affluents et sous affluents	Source, commune APREMONT	Limite départementale Mame- Ardenes, commune APREMONT	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Grimompre, ses affluents et sous affluents	Source, commune FAISSAULT	Confluence avec le Ruisseau Plumion, commune NOVION-PORCIEN	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau de Lametz, ses affluents et sous affluents	Source, commune LAMETZ	Confluence avec la Rivière l'Aisne, commune SEMUY	

L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise

Frères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Truite fario	Ruisseau de la Pissotte, ses affluents et sous affluents	Source, commune QUATRE-CHAMPS	Confluence avec le Ruisseau la Fournelle, commune QUATRE-CHAMPS	
Chabot ; Truite fario	ruisseau de la planchette, ses affluents et sous affluents	Source, commune CHAUMONT-PORCIEN	Confluence avec le Ruisseau Doumély, commune DOUMELY-BEGNY	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	ruisseau de la rosier, ses affluents et sous affluents	Source, commune SIGNY-L'ABBAYE	Confluence avec le Ruisseau Plumion, commune WAGNON	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau de l'Aumai et Ruisseau le Migny, ses affluents et sous affluents	Source, commune NEUVIZY	Confluence avec la Rivière l'Aisne, commune GIVRY	
Chabot ; Truite fario	Ruisseau de la Wassigneau, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINT-LOUP-EN-CHAMPAGNE	Confluence avec la Rivière la Retourne, commune ROIZY	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	ruisseau de maimby, ses affluents et sous affluents	Source, commune SIGNY-L'ABBAYE	Confluence avec la Rivière la Vaux, commune JUSTINE-HERBIGNY	
Chabot ; Truite fario	Ruisseau de Malval, ses affluents et sous affluents	Source, commune SIGNY-L'ABBAYE	Confluence avec la Rivière la Vaux, commune SIGNY-L'ABBAYE	
Chabot ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau de Saint-Fergeux, ses affluents et sous affluents	Route départementale 35, commune SAINT-FERGEUX	Confluence avec la Rivière l'Aisne, commune CONDE-LES-HERPY	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Saint-Georges, ses affluents et sous affluents	Source, commune LANDRES-ET-SAINT-GEORGES	Confluence avec la Rivière l'Agron, commune IMECOURT	
Chabot	Ruisseau de Saint-Gourgon, ses affluents et sous affluents	Source, commune OLIZY-PRIMAT	Confluence avec la Rivière l'Aisne, commune OLIZY-PRIMAT	

L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise

Ecrans présents	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Saint-Lambert, ses affluents et sous affluents	Source, commune PAUVRES	Confluence avec la Rivière la Retourne, commune VILLE-SUR- RETOURNE	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau de Saint-Lambert, ses affluents et sous affluents	Source, commune BAALONS	Confluence avec la Rivière l'Aisne, commune ATTIGNY	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Saint-Nicolas, ses affluents et sous affluents	Source, commune LALOBBE	Confluence avec la Rivière la Vaux, commune LALOBBE	
Chabot ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau de Saulces, ses affluents et sous affluents	Source, commune RETHEL	Confluence avec la Rivière l'Aisne, commune FAISSAULT	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau de Saulces Champenoises, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAULCES- CHAMPENOISES	Confluence avec la Rivière l'Aisne, commune AMBLY-FLEURY	
Chabot	Ruisseau des Aviaux, ses affluents et sous affluents	Source, commune SOMMERANCE	Confluence avec la Rivière l'Aire, commune CORNAY	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau des Barres, ses affluents et sous affluents	Limite départementale Aisne- Ardenes, commune LE THOUR	Confluence avec la Rivière l'Aisne, commune ASFELD	
Chabot ; Truite fario	Ruisseau des Fontaines, ses affluents et sous affluents	Source, commune QUATRE-CHAMPS	Confluence avec le Ruisseau la Fourmelle, commune QUATRE-CHAMPS	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau des Neuf Fontaines, ses affluents et sous affluents	Source, commune SON	Confluence avec la Rivière la Vaux, commune HAUTEVILLE	
Chabot ; Truite fario	Ruisseau des Pans, ses affluents et sous affluents	Source, commune JUNIVILLE	Confluence avec la Rivière la Retourne, commune JUNIVILLE	

L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise

Frayères présentes	Cours d'eau/ milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Chabot	Ruisseau des Quatorze, ses affluents et sous affluents	Route départementale 14, commune TERRON-SUR-AISNE	Confluence avec la Rivière l'Aisne, commune VRIZY	
Chabot ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau des Vallées, ses affluents et sous affluents	Limite départementale Mame-Ardennes, commune CONDE-LES-AUTRY	Confluence avec la Rivière l'Aisne, commune AUTRY	
Truite fario	Ruisseau des Wileux, ses affluents et sous affluents	Source, commune BELLEVILLE-ET-CHATILLON-SUR-BAR	Confluence avec le Ruisseau la Fourmelle, commune NOIRVAL	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau de Talma, ses affluents et sous affluents	Source, commune BRIQUENAY	Confluence avec la Rivière l'Aire, commune TERMES	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Viel Saint-Remy, ses affluents et sous affluents.	Source, commune VIEL-SAINT-REMY	Confluence avec le Ruisseau Plumion, commune WAGNON	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau d'Exermont, ses affluents et sous affluents	Limite départementale Meuse-Ardennes, commune EXERMONT	Confluence avec la Rivière l'Aire, commune CHATEL-CHEHERY	
Chabot	Ruisseau d'Harson, ses affluents et sous affluents	Source, commune CORNAY	Confluence avec la Rivière l'Aire, commune FLEVILLE	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau Doumely, ses affluents et sous affluents	Source, commune DOUMELY-BEGNY	Confluence avec la Rivière la Vaux, commune JUSTINE-HERBIGNY	
Chabot ; Vandoise	Ruisseau du Bourgeron, ses affluents et sous affluents	Source, commune RETHEL	Confluence avec la Rivière l'Aisne, commune NANTEUIL-SUR-AISNE	

L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise

Espaces présents	Cours d'eau / rivière aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau du Moulin des Bois, ses affluents et sous affluents	Source, commune LA CROIX-AUX- BOIS	Confluence avec le Ruisseau la Fournelle, commune BALLAY	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau du Puis, ses affluents et sous affluents	Source, commune NOVION-PORCIEN	Confluence avec le Ruisseau Plumion, commune NOVION-PORCIEN	
Chabot ; Truite fario ; Yandoise	ruisseau d'urfosse, ses affluents et sous affluents	Source, commune CORNY- MACHEROMENIL	Confluence avec le Ruisseau Plumion, commune SORBON	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau du Wassieux, ses affluents et sous affluents	Source, commune BAYONVILLE	Confluence avec la Rivière l'Agon, commune IMECOURT	
Truite fario	Ruisseau Furba, ses affluents et sous affluents	Source, commune BAYONVILLE	Confluence avec la Rivière l'Agon, commune BAYONVILLE	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau Grandchamp et Ruisseau de Mesmont, ses affluents et sous affluents	Source, commune SIGNY-L'ABBAYE	Confluence avec le Ruisseau Plumion, commune SERVY	
Chabot ; Truite fario	ruisseau la fournelle, ses affluents et sous affluents	Source, commune BELLEVILLE-ET- CHATILLON-SUR-BAR	Confluence avec la Rivière l'Aisne, commune VOUZIERES	
Chabot ; Truite fario	ruisseau la rémy galère, ses affluents et sous affluents	Source, commune GRANDHAM	Confluence avec la Rivière l'Aisne, commune GRANDHAM	
Chabot ; Truite fario	ruisseau la rosière, ses affluents et sous affluents	Source, commune ROCQUIGNY	Confluence avec le Ruisseau Dournéy, commune DOUMELY-BEGNY	
Chabot ; Truite fario	ruisseau le pilot, ses affluents et sous affluents	Source, commune TAGNON	Confluence avec la Rivière la Retourte, commune LE CHATELET-SUR- RETOURNE	

L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise

Frayeres présentes	Cours d'eau/ milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	ruisseau le plumion, ses affluents et sous affluents	Source, commune WAGNON	Confluence avec la Rivière la Vaux, commune ECLY	

la Meuse du confluent de la Chiers au confluent de la Semoy

Frayeres présentes	Cours d'eau/ milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Fosse du Vivier A Pont, ses affluents et sous affluents	Source, commune LUMES	Confluence avec la Meuse, commune LUMES	
Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	La Meuse	Confluence avec la Chiers, commune REMILLY- AILLICOURT	Confluence avec la Semoy, commune MONTHERME	
Chabot ; Truite fario ; Vandoise	L'Audry, ses affluents et sous affluents	Source, commune LOGNY-BOGNY	Confluence avec la Sormonne, commune SORMONNE	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	La Vence, ses affluents et sous affluents	Source, commune LAUNOIS-SUR- VENCE	Confluence avec la Meuse, commune CHARLEVILLE- MEZIERES	
Chabot	Ravin de Parfondru, ses affluents et sous affluents	Source, commune VRIGNE-MEUSE	Confluence avec la Meuse, commune DOM-LE-MESNIL	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	rivière la sormonne, ses affluents et sous affluents	Source, commune TAILLETTE	Confluence avec la Meuse, commune WARCQ	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Ru des vaches et Ruisseau de la Butte, ses affluents et sous affluents	Source, commune RENWEZ	Confluence avec la Sormonne, commune TOURNES	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Baalons, ses affluents et sous affluents	Source, commune BAALONS	Confluence avec le Ruisseau de Bairon, commune OMONT	
Chabot	Ruisseau de Batelotte, ses affluents et sous affluents	Source, commune NOYERS-PONT- MAUGIS	Confluence avec la Meuse, commune BALAN	

la Meuse du confluent de la Chiers au confluent de la Semoy

Préférences communes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Truite fario	Ruisseau de Belzy, ses affluents et sous affluents	Source, commune BLOMBAY	Confluence avec le Ruisseau de l'Audry, commune VAUX-VILLAINNE	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de butz, ses affluents et sous affluents	Source, commune BALAIVES-ET-BUTZ	Confluence avec la Meuse, commune FLIZE	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Dione, ses affluents et sous affluents	Source, commune LA BESACE	Confluence avec la Rivière la Bar, commune CHERMERY-SUR-BAR	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau de Floing, ses affluents et sous affluents	Source, commune FLEIGNEUX	Confluence avec la Meuse, commune GLAIRE	
Truite fario	Ruisseau de Jandun, ses affluents et sous affluents	Source, commune JANDUN	Confluence avec la Rivière la Vence, commune JANDUN	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de la Belle Eglise, ses affluents et sous affluents	Frontière Belge, commune ILLY	Confluence avec le Ruisseau de Givonne, commune ILLY	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de la Bonne Fontaine, ses affluents et sous affluents	Frontière Belge, commune LA CHAPELLE	Confluence avec le Ruisseau de Givonne, commune GIVONNE	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de la Falizette, ses affluents et sous affluents	Source, commune DONCHERY	Confluence avec la Meuse, commune GLAIRE	
Truite fario	Ruisseau de la Fontaine Aux Tripes, ses affluents et sous affluents	Source, commune GESPUNSART	Confluence avec le Ruisseau de la Goutelle, commune GESPUNSART	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de la Fontaine des Vieilles Loges, ses affluents et sous affluents	Source, commune BOSSEVAL-ET-BRIANCOURT	Confluence avec le Ruisseau de la Vigne, commune VRIGNE-AUX-BOIS	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de la Fontaine St-Remy, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAUVILLE	Confluence avec la Rivière la Bar, commune VENDRESSE	

la Meuse du confluent de la Chiers au confluent de la Semoy

Frayeres présentes	Cours d'eau/ milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau de la Forge, ses affluents et sous affluents	Source, commune LE MONT-DIEU	Confluence avec la Rivière la Bar, commune SAUVILLE	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau de la Givonne, ses affluents et sous affluents	Source, commune LA CHAPELLE	Confluence avec la Meuse, commune BAZEILLES	
Truite fario	Ruisseau de la Noue Hamier, ses affluents et sous affluents	Source, commune VILLERS-LE- TOURNEUR	Confluence avec la Rivière la Vence, commune JANDUN	
Truite fario	ruisseau de la planchette, ses affluents et sous affluents	Source, commune POIX-TERRON	Confluence avec la Rivière la Vence, commune POIX-TERRON	
Chabot	ruisseau de la plate pierre, ses affluents et sous affluents	Source, commune DOMMERY	Confluence avec le Ruisseau le Thin, commune DOMMERY	
Truite fario	Ruisseau de la Ste-Anne, ses affluents et sous affluents	Source, commune FLAIGNES-HAVYS	Confluence avec la Sormonne, commune GIRONDELLE	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	ruisseau de la verrerie, ses affluents et sous affluents	Source, commune FLEIGNEUX	Confluence avec le Ruisseau de Givonne, commune ILLY	
Chabot	ruisseau de la ville basse, ses affluents et sous affluents	Source, commune MAUBERT- FONTAINE	Confluence avec la Sormonne, commune MARBY	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	ruisseau de l'écailleret, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINT-MENGES	Confluence avec la Meuse, commune GLAIRE	
Chabot	Ruisseau de Marbay, ses affluents et sous affluents	Limite communale de Prix-Les- Mezières, commune PRIX-LES- MEZIERES	Confluence avec la Meuse, commune CHARLEVILLE- MEZIERES	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Mohimont, ses affluents et sous affluents	Source, commune GIVONNE	Confluence avec le Ruisseau de Givonne, commune GIVONNE	

la Meuse du confluent de la Chiers au confluent de la Semoy

Royeuses présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Nedimont, ses affluents et sous affluents	Source, commune THILLAY	Confluence avec le Ruisseau de la Goutelle, commune NEUFMANIL	
Truite fario	Ruisseau de Parfondrué, ses affluents et sous affluents	Source, commune BLOMBAY	Confluence avec la Somonne, commune ETALLE	
Chabot ; Truite fario	Ruisseau de praelle, ses affluents et sous affluents	Source, commune MARLEMONT	Confluence avec le Ruisseau l'Audry, commune LOGNY-BOGNY	
Truite fario	Ruisseau de Rouge Fontaine et Ruisseau de Sautry, ses affluents et sous affluents	Source, commune SEVIGNY-LA- FORET	Confluence avec la Somonne, commune CHILLY	
Chabot ; Truite fario	Ruisseau de Sapogne, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAPOGNE-ET- FEUCHERES	Confluence avec la Rivière la Bar, commune VILLERS-SUR-BAR	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau des Armoises, ses affluents et sous affluents	Source, commune STONNE	Confluence avec la Rivière la Bar, commune LES PETTES- ARMOISES	
Chabot	Ruisseau des Cretes, ses affluents et sous affluents	Source, commune WAGNON	Confluence avec le Ruisseau le Thin, commune DOMMERY	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau des Dix Freres, ses affluents et sous affluents	Source, commune ILLY	Confluence avec le Ruisseau de Givonne, commune ILLY	
Truite fario	Ruisseau des Eparus, ses affluents et sous affluents	Source, commune BOGNY-SUR- MEUSE	Confluence avec la Meuse, commune BOGNY-SUR- MEUSE	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau des Fraichis, ses affluents et sous affluents	Source, commune GIVONNE	Confluence avec le Ruisseau de Givonne, commune GIVONNE	

la Meuse du confluent de la Chiers au confluent de la Semoy

Frayeres presentes	Cours d'eau/ milieu-aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Chabot	Ruisseau de Soiru, ses affluents et sous affluents	Source, commune MONTYCY-NOTRE-DAME	Confluence avec la Meuse, commune CHARLEVILLE-MEZIERES	
Chabot	Ruisseau des prés d'en bas et Ruisseau de l'Orneau, ses affluents et sous affluents	Source, commune RENWEZ	Confluence avec la Sormonne, commune HAM-LES-MOINES	
Truite fario	Ruisseau des Pres des Bois, ses affluents et sous affluents	Source, commune ETEIGNIERES	Confluence avec la Sormonne, commune AUVILLERS-LES-FORGES	
Chabot ; Truite fario	Ruisseau des Rejets, ses affluents et sous affluents	Source, commune GRUYERES	Confluence avec la Meuse, commune CHARLEVILLE-MEZIERES	
Truite fario	Ruisseau des Trois Fontaines, ses affluents et sous affluents	Source, commune LA GRANDVILLE	Confluence avec le Ruisseau de la Goutelle, commune NEUFMANIL	
Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Tremblois, ses affluents et sous affluents	Source, commune SEVIGNY-LA-FORET	Confluence avec la Sormonne, commune CHILLY	
Chabot ; Truite fario	Ruisseau d'Hameuzy, ses affluents et sous affluents	Source, commune VIEL-SAINT-REMY	Confluence avec la Rivière la Vence, commune LAUNOIS-SUR-VEUCE	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau d'Issancourt, ses affluents et sous affluents	Source, commune VILLE-SUR-LUMES	Confluence avec le Ruisseau de la Vrigne, commune ISSANCOURT-ET-RUMEL	
Chabot ; Truite fario	Ruisseau du Hon, ses affluents et sous affluents	Source, commune LA GRANDVILLE	Confluence avec le Ruisseau de la Vrigne, commune LA GRANDVILLE	
Chabot ; Truite fario	ruisseau du marais, ses affluents et sous affluents	Source, commune MAUBERT-FONTAINE	Confluence avec la Sormonne, commune MARBY	

la Meuse du confluent de la Chiers au confluent de la Semoy

Priveyes, M. Esorties	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Chabot ; Truite fario	ruisseau du marais aux lousps, ses affluents et sous affluents	Source, commune TAILLETTE	Confluence avec la Somme, commune BLOMBAY	
Chabot	ruisseau du moulin, ses affluents et sous affluents	Source, commune L'ECHELLE	Confluence avec, commune ROUVROY-SUR-AUDRY	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	ruisseau du moulin, ses affluents et sous affluents	Source, commune BOUVELLEMONT	Confluence avec le Risseau de Baron, commune CHAGNY	
Truite fario	Ruisseau du Moulin de Wadelincourt, ses affluents et sous affluents	Source, commune WADELINCOURT	Confluence avec la Meuse, commune WADELINCOURT	
Chabot	Ruisseau du Petit Moulin, ses affluents et sous affluents	Source, commune GIRONDELLE	Confluence avec la Somme, commune GIRONDELLE	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau du Petit Moulin, ses affluents et sous affluents	Source, commune STONNE	Confluence avec le Ruisseau la Bièvre, commune OCHES	
Chabot	Ruisseau du Pierge, ses affluents et sous affluents	Route départementale 764, commune LES AYVELLES	Confluence avec la Meuse, commune LUMES	
Chabot ; Truite fario	ruisseau du pont de la glaye de chat, ses affluents et sous affluents	Source, commune DOMMERY	Confluence avec la Rivière la Vence, commune LAUNOIS-SUR-VENTE	
Truite fario	Ruisseau du Pre, ses affluents et sous affluents	Source, commune MARRY	Confluence avec la Somme, commune ETALLE	
Truite fario	Ruisseau du Pre Allard, ses affluents et sous affluents	Source, commune DAMOUZY	Confluence avec la Meuse, commune NOUZONVILLE	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau du Pré-Billet et Ruisseau de St-Pierremont, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINT-PIERREMONT	Confluence avec la Rivière la Bar, commune AUTHE	

la Meuse du confluent de la Chiers au confluent de la Semoy

Espaces protégés	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Chabot ; Truite fario	Ruisseau du Rossignol, ses affluents et sous affluents	Frontière Belge, commune BOSSEVAL-ET-BRIANCOURT	Confluence avec le Ruisseau de la Vrigne, commune GERNELLE	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau la Bievre, ses affluents et sous affluents	Source, commune LA BERLIERE	Confluence avec la Rivière la Bar, commune BELLEVILLE-ET-CHATILLON-SUR-BAR	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau la Claire, ses affluents et sous affluents	Frontière Belge, commune SAINT-MENGES	Confluence avec le Ruisseau de la Vrigne, commune VRIGNE-AUX-BOIS	
Chabot ; Truite fario	Ruisseau la Fagne, ses affluents et sous affluents	Source, commune LA GRANDVILLE	Confluence avec le Ruisseau de la Vrigne, commune GESPUNSART	
Chabot ; Truite fario	Ruisseau la Fontaine Noire, ses affluents et sous affluents	Source, commune GESPUNSART	Confluence avec le Ruisseau de la Vrigne, commune GESPUNSART	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau la Goutelle, ses affluents et sous affluents	Frontière Belge, commune GESPUNSART	Confluence avec la Meuse, commune NOUZONVILLE	
Chabot ; Truite fario	Ruisseau la machère, ses affluents et sous affluents	Source, commune NOYERS-PONT-MAUGIS	Confluence avec la Meuse, commune BAZEILLES	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau la Richolle et Ruisseau la Rimogneuse, ses affluents et sous affluents	Source, commune LE CHATELET-SUR-SORMONNE	Confluence avec la Sormonne, commune LE CHATELET-SUR-SORMONNE	
Truite fario	Ruisseau la valine, ses affluents et sous affluents	Source, commune LOGNY-BOGNY	Confluence avec le Ruisseau l'Audry, commune LOGNY-BOGNY	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau la Vrigne, ses affluents et sous affluents	Source, commune GESPUNSART	Confluence avec la Meuse, commune DOM-LE-MESNIL	

la Meuse du confluent de la Chiers au confluent de la Semoy

Préyères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau le Barosset, ses affluents et sous affluents	Source, commune BRIQUENAY	Confluence avec la Rivière la Bar, commune BELLEVILLE-ET- CHATILLON-SUR-BAR	
Chabot ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau le Dorjon, ses affluents et sous affluents	Source, commune OMONT	Confluence avec la Rivière la Bar, commune CHERMERY-SUR- BAR	
Chabot ; Truite fario	Ruisseau l'Enemane, ses affluents et sous affluents	Source, commune RAUCOURT-ET- FLABA	Confluence avec la Meuse, commune BAZEILLES	
Truite fario	Ruisseau le Rivandre, ses affluents et sous affluents	Source, commune NEUVILLE-LEZ- BEAULIEU	Confluence avec la Somme,ne, commune NEUVILLE-LEZ- BEAULIEU	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau le Rouge Cogneux, ses affluents et sous affluents	Source, commune OMICOURT	Confluence avec la Rivière la Bar, commune HANNOGNE-SAINT- MARTIN	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau le Thin, ses affluents et sous affluents	Source, commune DOMMERY	Confluence avec la Somme,ne, commune HAUDRECY	
Chabot	Ruisseau Longue, ses affluents et sous affluents	Source, commune L'ECHELLE	Confluence avec le Ruisseau l'Audry, commune ROUVROY-SUR- AUDRY	
Chabot ; Truite fario	Ruz de Lingue, ses affluents et sous affluents	Source, commune GESPUNSART	Confluence avec le Ruisseau de la Vrigne, commune GESPUNSART	

la Meuse du confluent de la Scance (incluse) au confluent de la Chiers

Prayères présentes	Cours d'eau/ milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Chabot ; Truite fario ; Vandoise	La Meuse	Limite départementale Meuse-Ardennes, commune LETANNE	Confluence avec la Chiers, commune REMILLY-AILLICOURT	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	rivière la wiseppe, ses affluents et sous affluents	Source, commune TAILLY	Limite départementale Meuse-Ardennes, commune NOUART	
Chabot ; Truite fario	Ruisseau de Beaumont-en-Argonne, ses affluents et sous affluents	Source, commune BEAUMONT-EN-ARGONNE	Confluence avec la Meuse, commune LETANNE	
Truite fario	Ruisseau de la Forge, ses affluents et sous affluents	Source, commune VAUX-EN-DIEULET	Confluence avec le Ruisseau la Wame, commune BEAUMONT-EN-ARGONNE	
Truite fario	Ruisseau de Moulins, ses affluents et sous affluents	Limite départementale Meuse-Ardennes, commune MOUZON	Confluence avec la Meuse, commune MOUZON	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Yoncq, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINT-PIERREMONT	Confluence avec la Meuse, commune MOUZON	
Chabot ; Truite fario	Ruisseau de Yoncq, ses affluents et sous affluents	Source, commune LA BESACE	Confluence avec le Ruisseau de Yoncq, commune YONCQ	
Chabot	Ruisseau du Pont de Lussian, ses affluents et sous affluents	Source, commune SOMMAUTHE	Confluence avec le Ruisseau la Wame, commune BEAUMONT-EN-ARGONNE	
Truite fario	Ruisseau l'Anelle, ses affluents et sous affluents	Source, commune TAILLY	Limite départementale Meuse-Ardennes, commune TAILLY	

la Meuse du confluent de la Sance (incluse) au confluent de la Chiers

Épaves présentes	Cours d'eau millénaire	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Chabot ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau la Wanne, ses affluents et sous affluents	Source, commune BEL VAL-BOIS-DES-DAMES	Confluence avec la Meuse, commune LETANNE	
Truite fario	Ruisseau le Champy, ses affluents et sous affluents	Source, commune FOSSE	Confluence avec le Ruisseau La Wiseppe, commune NOUART	

la Meuse du confluent de la Semoy à la frontière franco-belge

Épaves présentes	Cours d'eau millénaire	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Chabot ; Lamproie de planer ; Ombre commun ; Truite fario	La Houille, ses affluents et sous affluents	Source, commune LANDRICHAMPS	Confluence avec la Rivière la Houille, commune LANDRICHAMPS	
Chabot ; Lamproie de planer ; Ombre commun ; Truite fario ; Vandoise	La Houille, ses affluents et sous affluents	Frontière Belge, commune HARGNIES	Confluence avec la Meuse, commune GIVET	
Chabot ; Ombre commun ; Truite fario ; Vandoise	La Meuse	Confluence avec la Semoy, commune MONTHERME	Frontière Belge, commune GIVET	
Ombre commun ; Truite fario	L'Eau Noire, ses affluents et sous affluents	Frontière Belge, commune VIREUX-MOLHAIN	Confluence avec le Ruisseau de Viroin, commune VIREUX-MOLHAIN	
Truite fario	L'Eau Noire, ses affluents et sous affluents	Frontière Belge, commune NEUVILLE-LEZ-BEAULIEU	Frontière Belge, commune REGNIOWEZ	
Chabot ; Lamproie de planer ; Ombre commun ; Truite fario ; Vandoise	rivière le viroin, ses affluents et sous affluents	Source, commune VIREUX-MOLHAIN	Confluence avec la Meuse, commune HIERGES	
Truite fario	Ruisseau de Bourfosse, ses affluents et sous affluents	Source, commune AUBRIVES	Confluence avec le Rivière la Houille, commune CHOOZ	

la Meuse du confluent de la Semoy à la frontière franco-belge

Espèces présentes	Cours d'eau/ milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Chabot ; Truite fario	Ruisseau de Fau, ses affluents et sous affluents	Source, commune SECHEVAL	Confluence avec la Meuse, commune REVIN	
Chabot ; Truite fario	Ruisseau de la Fontaine Aux Bairois, ses affluents et sous affluents	Source, commune HAYBES	Confluence avec la Meuse, commune HAYBES	
Truite fario	ruisseau de la grande terre, ses affluents et sous affluents	Source, commune LES MAZURES	Confluence avec le Ruisseau de Fau, commune SECHEVAL	
Chabot ; Lamproie de planer ; Ombre commun ; Truite fario	ruisseau de luve, ses affluents et sous affluents	Frontière Belge, commune FEPIN	Confluence avec le Ruisseau de Viroin, commune VIREUX-MOLHAIN	
Chabot ; Truite fario	ruisseau de mohron, ses affluents et sous affluents	Source, commune HAYBES	Confluence avec la Meuse, commune HAYBES	
Truite fario	Ruisseau de Mont Vireux, ses affluents et sous affluents	Source, commune HARGNIES	Confluence avec La Rivière la Houille, commune HARGNIES	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	ruisseau des layes, ses affluents et sous affluents	Frontière Belge, commune FUMAY	Confluence avec la Meuse, commune FUMAY	
Chabot	Ruisseau des Manises, ses affluents et sous affluents	Source, commune MONTHERME	Confluence avec la Meuse, commune FUMAY	
Chabot ; Truite fario	Ruisseau des Moulins, ses affluents et sous affluents	Source, commune BOURG-FIDELE	Confluence avec le Ruisseau de Fau, commune LES MAZURES	
Chabot	Ruisseau des Pres du Mont, ses affluents et sous affluents	Frontière Belge, commune FROMELENNES	Confluence avec la Rivière la Houille, commune FROMELENNES	
Truite fario	Ruisseau d'Herbiaux, ses affluents et sous affluents	Source, commune SECHEVAL	Confluence avec le Ruisseau de la Grande Terre, commune SECHEVAL	
Truite fario	Ruisseau du Chat, ses affluents et sous affluents	Source, commune FUMAY	Confluence avec la Meuse, commune FUMAY	

la Meuse du confluent de la Semoy à la frontière franco-belge

Fruyères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation à val	Observation
Truite fario	ruisseau du claret, ses affluents et sous affluents	Source, commune AUBRIVES	Confluence avec la Meuse, commune VIREUX-WALLERAND	
Truite fario	Ruisseau du Cuvisseau, ses affluents et sous affluents	Source, commune SECHEVAL	Confluence avec le Ruisseau de Fau, commune SECHEVAL	
Chabot	Ruisseau du Fond St-Remacle, ses affluents et sous affluents	Source, commune LANDRICHAMPS	Confluence avec la Rivière la Houille, commune LANDRICHAMPS	
Chabot ; Truite fario	ruisseau du trou caillou, ses affluents et sous affluents	Source, commune REVIN	Confluence avec la Meuse, commune MONTHERME	
Chabot ; Truite fario	Ruisseau la Dule, ses affluents et sous affluents	Source, commune LANDRICHAMPS	Confluence avec la Rivière la Houille, commune CHOOZ	
Chabot	Ruisseau le Galop, ses affluents et sous affluents	Source, commune BOURG-FIDELLE	Confluence avec le Ruisseau de Fau, commune BOURG-FIDELLE	
Truite fario	Ruisseau le Noir, ses affluents et sous affluents	Source, commune HARCY	Confluence avec le Ruisseau de Fau, commune LES MAZURES	
Truite fario	Ruisseau le Risdoux, ses affluents et sous affluents	Source, commune HARGNIES	Confluence avec la Meuse, commune VIREUX-WALLERAND	
Truite fario	Ruisseau Ris du Stoul, ses affluents et sous affluents	Source, commune HARGNIES	Frontière Belge, commune HARGNIES	

la Semoy

Frères présentes	Cours d'eau/ milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	La Semoy, ses affluents et sous affluents	Frontière Belge, commune LES HAUTES- RIVIERES	Confluence avec la Meuse, commune MONTHERME	
Truite fario	Ruisseau de Nabruay, ses affluents et sous affluents	Source, commune THILAY	Confluence avec la Semoy, commune THILAY	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de St-Jean, ses affluents et sous affluents	Frontière Belge, commune LES HAUTES- RIVIERES	Confluence avec la Semoy, commune THILAY	
Chabot ; Truite fario	Ruisseau la Lyre, ses affluents et sous affluents	Source, commune MONTHERME	Confluence avec la Semoy, commune MONTHERME	

L'Oise de sa source au confluent de l'Aisne (exclu)

Frères présentes	Cours d'eau/ milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	La Serre	Limite départementale, commune ROCQUIGNY	fff, commune MARLE	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Le Gland, ses affluents et sous affluents	limite départementale avec Ardennes, commune LA NEUVILLE- AUX-JOUTES	confluence Oise, commune HIRSON	Exclus le Petit Gland et ses affluents
Chabot ; Lamproie de planer ; Ombre commun ; Truite fario	Le Ton, ses affluents et sous affluents	Source, commune ANTHONY	Limite départementale Aisne- Ardennes, commune HANNAPPES	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	rivière la serre, ses affluents et sous affluents	Source, commune LA FEREE	Limite départementale Aisne- Ardennes, commune ROCQUIGNY	
Chabot ; Lamproie de planer ; Ombre commun ; Truite fario	rivière l'aube, ses affluents et sous affluents	Source, commune FLAIGNES-HAVVYS	Confluence avec le Ton, commune HANNAPPES	

L'Oise de sa source au confluent de l'Aisne (exclu)

Frayes présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	rivière le gland, ses affluents et sous affluents	Source, commune REGNIOWEZ	Limite départementale Aisne- Ardennes, commune LA NEUVILLE- AUX-JOUTES	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau de Bosneau, ses affluents et sous affluents	Source, commune AUVILLERS-LES- FORGES	Limite départementale Aisne- Ardennes, commune FLIGNY	
Chabot ; Truite fario	ruisseau de saint-rémy, ses affluents et sous affluents	Source, commune AUVILLERS-LES- FORGES	Confluence avec le Ruisseau le Ton, commune ANTHENY	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Serre et Rivière la Malacquoise, ses affluents et sous affluents	Source, commune SIGNY-L'ABBAYE	Limite départementale Aisne- Ardennes, commune RENNEVILLE	
Truite fario	ruisseau l'arquoise, ses affluents et sous affluents	Frontière Belge, commune SIGNY-LE-PETIT	Frontière Belge, commune SIGNY-LE-PETIT	

DEPARTEMENT DES ARDENNES
INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYERES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA
FAUNE PISCICOLE AU SENS DU L.432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

INVENTAIRE DES PARTIES DE COURS D'EAU LISTE 2 POISSONS

Article R432-1-1 du Code de l'environnement : Inventaire des parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères, établi à partir des caractéristiques de pente et de largeur de ces cours d'eau qui correspondent aux aires naturelles de répartition de l'espèce

Liste des espèces présentes dans le département. Liste fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du Code de l'environnement

Brochet ; Loche d'étang

la Chiers

Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Brochet ; Loche d'étang	La Chiers	Limite départementale Meuse-Ardennes, commune LA FERTE-SUR-CHIERS	Confluence avec la Meuse, commune REMILLY-AILLICOURT	
Brochet	Ruisseau de Lombut	Source, commune EULLY-ET-LOMBUT	Confluence avec la Chiers, commune TETAIGNE	
Brochet	Ruisseau de Nonne	Source, commune SAILLY	Confluence avec la Chiers, commune CARIGNAN	
Brochet	ruisseau du moulin	Route départementale D 8043, commune SACHY	Confluence avec la Chiers, commune POURU-SAINT-REMY	
Brochet	Ruisseau le Fosse des Dors	Source, commune VILLY	Confluence avec la Chiers, commune FROMY	

L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise

Franches présentes	Cours d'eau/ milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Brochet	L'Aisne	Confluence avec la rivière la Vaux, commune TAIZY	Limite départementale Aisne-Ardenne, commune BRIENNE-SUR-AISNE	
Brochet	L'Aisne	Confluence avec la Rivière la Vaux, commune ATTIGNY	Confluence avec le Ruisseau de St-Lambert, commune TAIZY	
Brochet	L'Aisne	Limite départementale Marne-Ardenne, commune CONDE-LÈS-AUTRY	Confluence avec le ruisseau de Cerisier, commune BRECY-BRIERES	
Brochet	L'Aisne	Confluence avec le ruisseau des Quatorze, commune ATTIGNY	Confluence avec le Ruisseau de St-Lambert, commune VRIZY	
Brochet	L'Aisne	Confluence avec le ruisseau de cerisier, commune VRIZY	Confluence avec le ruisseau des Quatorze, commune OLIZY-PRIMAT	
Brochet	rivière l'aire	Limite départementale Meuse-Ardenne, commune APREMONT	Confluence avec l'Aisne, commune SENUC	
Brochet	Rivière la Retourne	Confluence avec le Ruisseau le Pilot, commune LE CHATELET-SUR-RETOURNE	Limite départementale Aisne-Ardenne, commune BRIENNE-SUR-AISNE	
Brochet	Ruisseau Douis	Source, commune SAINT-JUVIN	Confluence avec la rivière l'Aire, commune SAINT-JUVIN	

La Meuse du confluent de la Chiers au confluent de la Semoy

Fraysès présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Brochet	Canal de la Fosse Marat	Source, commune BRIEULLES-SUR- BAR	Confluence avec La Bar, commune LES PETITES- ARMOISES	
Brochet	Fosse de l'Arence	Source, commune LE MONT-DIEU	Confluence avec La Bar, commune VENDRESSE	
Brochet	La Bar	Source, commune HARRICOURT	Confluence avec le Ruisseau le Donjon, commune CHEMERY-SUR- BAR	
Brochet	La Bar	Confluence avec le Ruisseau le Donjon, commune CHEMERY-SUR- BAR	Confluence avec la Meuse, commune VILLERS-SUR-BAR	
Brochet	La Meuse	Confluence avec la Chiers, commune REMILLY- AILLICOURT	Confluence avec la Semoy, commune MONTHERME	
Brochet	La Sormonne	Route départementale 978, commune SORMONNE	Confluence avec La Meuse, commune WARCQ	
Brochet	Ruisseau d'Autremont	Source, commune NOUVION-SUR- MEUSE	Confluence avec la Meuse, commune NOUVION-SUR- MEUSE	
Brochet	Ruisseau de Bastigny	Source, commune CLIRON	Confluence avec La Sormonne, commune HAUDRECY	
Brochet	Ruisseau de Floing	du village de Floing (inclu), commune FLOING	confluence avec la Meuse, commune GLAIRE	
Brochet	Ruisseau de la Fontaine St-Remy	Source, commune SAUVILLE	Confluence avec La Bar, commune VENDRESSE	
Brochet	Ruisseau de la Forge	Source, commune LE MONT-DIEU	Confluence avec la Bar, commune SAUVILLE	

la Meuse du confluent de la Chiers au confluent de la Semoy

Frères présentes	Cours d'eau / milieu-aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Brochet	Ruisseau de This	Confluence avec le Ruisseau Sury, commune SURY	Confluence avec la Sormonne, commune WARCQ	
Brochet	Ruisseau du Pre de la Noue	Source, commune LE MONT-DIEU	Confluence avec La Bar, commune VENDRESSE	
Brochet	Ruisseau le Donjon	Route départementale 333, commune VENDRESSE	Confluence avec La Bar, commune CHERMERY-SUR-BAR	
Brochet	Ruisseau le Thin	Confluence avec le Ruisseau des Noyers, commune SAINT-MARCEL	Confluence avec La Sormonne, commune HAUDRECY	
Brochet	Ruisseau l'Ormeau	Route départementale 978, commune LONNY	Confluence avec La Sormonne, commune HAM-LES-MOINES	

la Meuse du confluent de la Scance (incluse) au confluent de la Chiers

Frères présentes	Cours d'eau / milieu-aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Brochet ; Loche d'étang	La Meuse	Limite départementale Meuse-Ardennes, commune LETANNE	Confluence avec la Chiers, commune REMILLY-AILLICOURT	
Brochet	Ruisseau de Beaumont-en-Argonne	Source, commune BEAUMONT-EN-ARGONNE	Confluence avec la Meuse, commune LETANNE	
Brochet	Ruisseau de Brouhan	Source, commune AUTRECOURT-ET-POURRON	Confluence avec la Meuse, commune VILLERS-DEVANT-MOUZON	
Brochet	ruisseau de la petite ville	Source, commune AMBLIMONT	Confluence avec la Meuse, commune AMBLIMONT	
Brochet	Ruisseau de la Vignette	Source, commune AMBLIMONT	Confluence avec la Meuse, commune VILLERS-DEVANT-MOUZON	

la Meuse du confluent de la Scance (incluse) au confluent de la Chiers

Échantillons présents	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Brochet	Ruisseau de Yoncq	Route départementale 4, commune YONCQ	Confluence avec la Meuse, commune MOUZON	
Brochet	Ruisseau Maache	Source, commune REMILLY-AILLICOURT	Confluence avec la Meuse, commune REMILLY-AILLICOURT	

la Meuse du confluent de la Semoy à la frontière franco-belge

Échantillons présents	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Brochet	La Meuse	Confluence avec la Semoy, commune MONTHERME	Frontière Belge, commune GIVET	
Brochet	Ruisseau le Noir	Source, commune HARCY	Confluence avec le Ruisseau de Fau, commune LES MAZURES	

la Semoy

Échantillons présents	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Brochet	La Semoy, et ses affluents	Frontière Belge, commune LES HAUTES-RIVIERES	Confluence de la Semoy avec la Meuse, commune MONTHERME	

DEPARTEMENT DES ARDENNES
INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYERES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA
FAUNE PISCICOLE AU SENS DU L.432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

INVENTAIRE DES PARTIES DE COURS D'EAU LISTE 2 ECREVISSSES

Article R432-1-1-1 du Code de l'environnement : inventaire des parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères, établi à partir des caractéristiques de pente et de largeur de ces cours d'eau qui correspondent aux aires naturelles de répartition de l'espèce

Liste des espèces présentes dans le département. Liste fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du Code de l'environnement
 Ecrevisse à pieds blancs ; Ecrevisse à pieds rouges

L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise

Ecrevisse présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Ecrevisse à pieds blancs	rivière l'aisne, ses affluents et sous affluents	Confluence avec le Ruisseau la Fournelle, commune VOUZIERES	Confluence avec le Ruisseau de Saulces, commune RETHEL	
Ecrevisse à pieds blancs ; Ecrevisse à pieds rouges	rivière la Vaux, ses affluents et sous affluents	Source, commune SIGNY-L'ABBAYE	Confluence avec l'Aisne, commune TAIZY	
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau de l'Aunaie/Ruisseau le Migny, ses affluents et sous affluents	Source, commune NEUVIZY	Confluence avec l'Aisne, commune GIVRY	
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau du Fond Cahors/ Ruisseau de Saint-Lambert, ses affluents et sous affluents	Source, commune BAALONS	Confluence avec l'Aisne, commune ATTIGNY	
Ecrevisse à pieds blancs ; Ecrevisse à pieds rouges	ruisseau le plumion, ses affluents et sous affluents	Confluence avec le Ruisseau de la Rosière et le Ruisseau de Viel Saint-Remy, commune WAGNON	Confluence avec la Rivière la Vaux, commune ARNICOURT	

la Meuse du confluent de la Chiers au confluent de la Semoy

Frayeres presentes	Cours d'eau/ milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Ecrevisse à pieds blancs	La Vence, ses affluents et sous affluents	Confluence avec le Ruisseau de la Noue Hamier, commune JANDUN	Confluence avec la Meuse, commune CHARLEVILLE-MEZIERES	
Ecrevisse à pieds blancs	rivière la bar	Confluence avec le Ruisseau de la Lateuse, commune TANNAY	Confluence avec le Ruisseau de la fontaine Saint-Remy, commune VENDRESSE	
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau des étangs/ Ruisseau de Bairon, ses affluents et sous affluents	Source, commune LA HORGNE	Confluence avec la Bar, commune SAUVILLE	
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau des Indis	Source, commune SAUVILLE	Confluence avec le Ruisseau de Bairon, commune TANNAY	

L'Oise de sa source au confluent de l'Aisne (exclu)

Frayeres presentes	Cours d'eau/ milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Ecrevisse à pieds rouges	rivière la malacquoise	Source, commune MARANWEZ	Limite départementale Aisne-Ardennes, commune RENNEVILLE	
Ecrevisse à pieds rouges	rivière le gland	Source, commune REGNIOWEZ	Limite départementale Aisne-Ardennes, commune LA NEUVILLE-AUX-JOUTES	
Ecrevisse à pieds rouges	Ruisseau de Blanry	Source, commune SIGNY-LE-PETIT	Limite départementale Aisne-Ardennes, commune LA NEUVILLE-AUX-JOUTES	
Ecrevisse à pieds rouges	ruisseau de serre	Source, commune SIGNY-L'ABBAYE	Confluence avec la rivière de la Malacquoise, commune MARANWEZ	

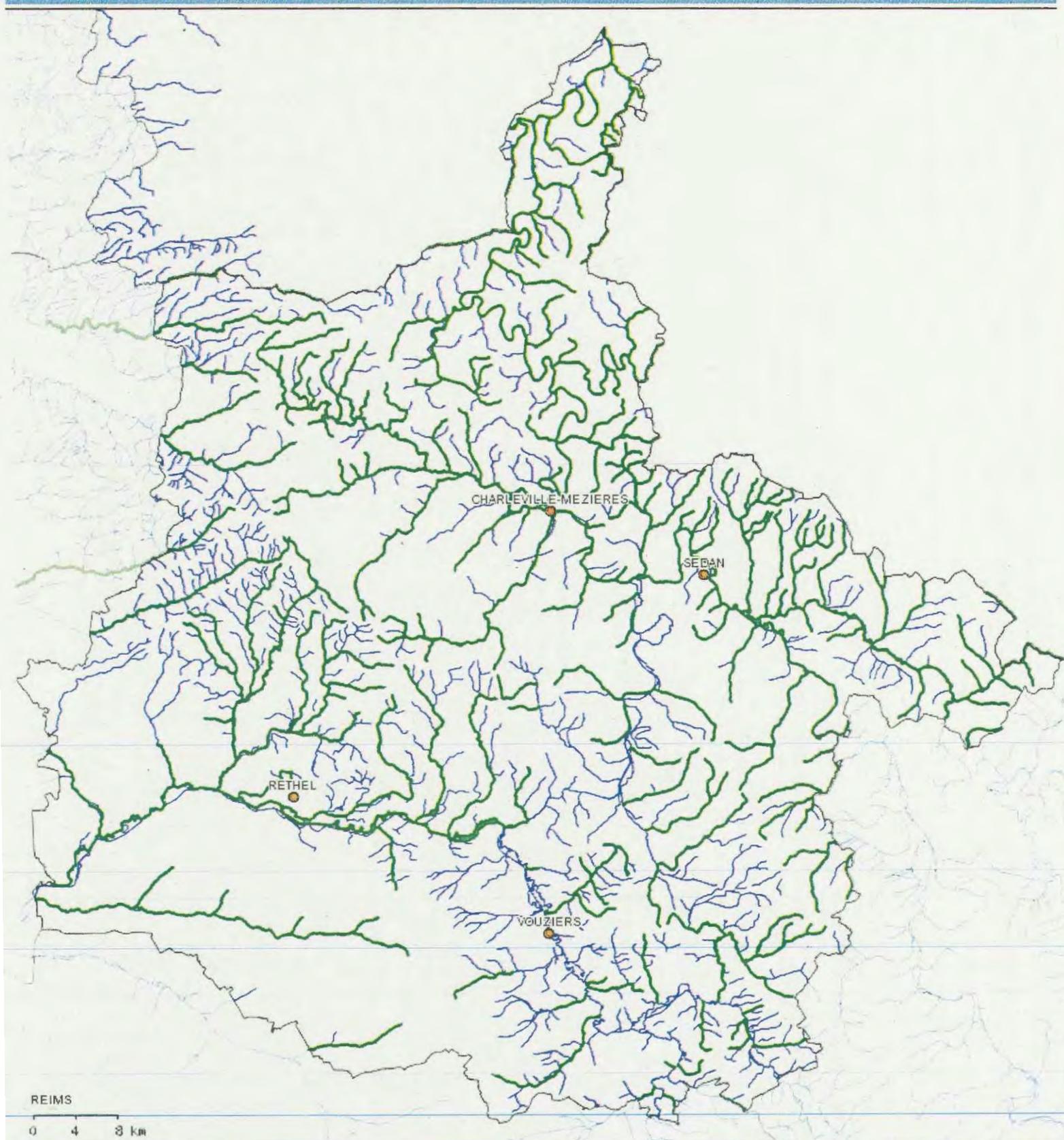
Carte informative et non exhaustive



- | | |
|--|---|
|  Partie de cours d'eau : Liste 1 |  Département |
|  Partie de cours d'eau : Liste 2p |  Réseau hydrographique |
|  Partie de cours d'eau : Liste 2e |  Villes principales |

Source : DIR 3 ONEMA - FDAAPPMA 08 - FDAAPPMA 05 - ONEMA - SD 08 ONEMA
Fonds cartographiques: BD Carthage® - © IGN, BD Cartho® - © IGN
© ONEMA, 2010

Carte informative et non exhaustive

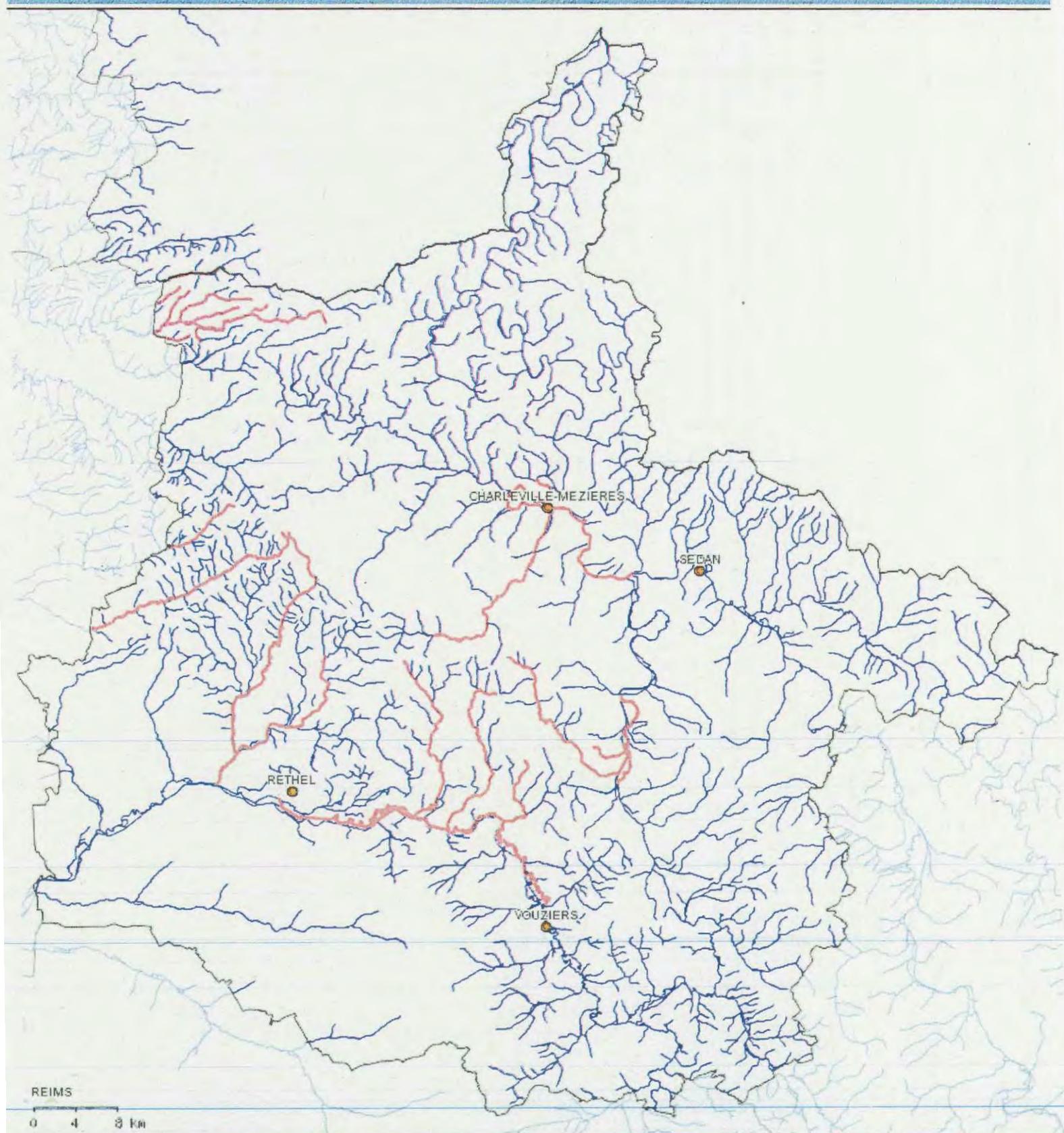


-  Partie de cours d'eau : Liste 1
-  Partie de cours d'eau : Liste 2p
-  Partie de cours d'eau : Liste 2e

-  Département
-  Réseau hydrographique
-  Villes principales



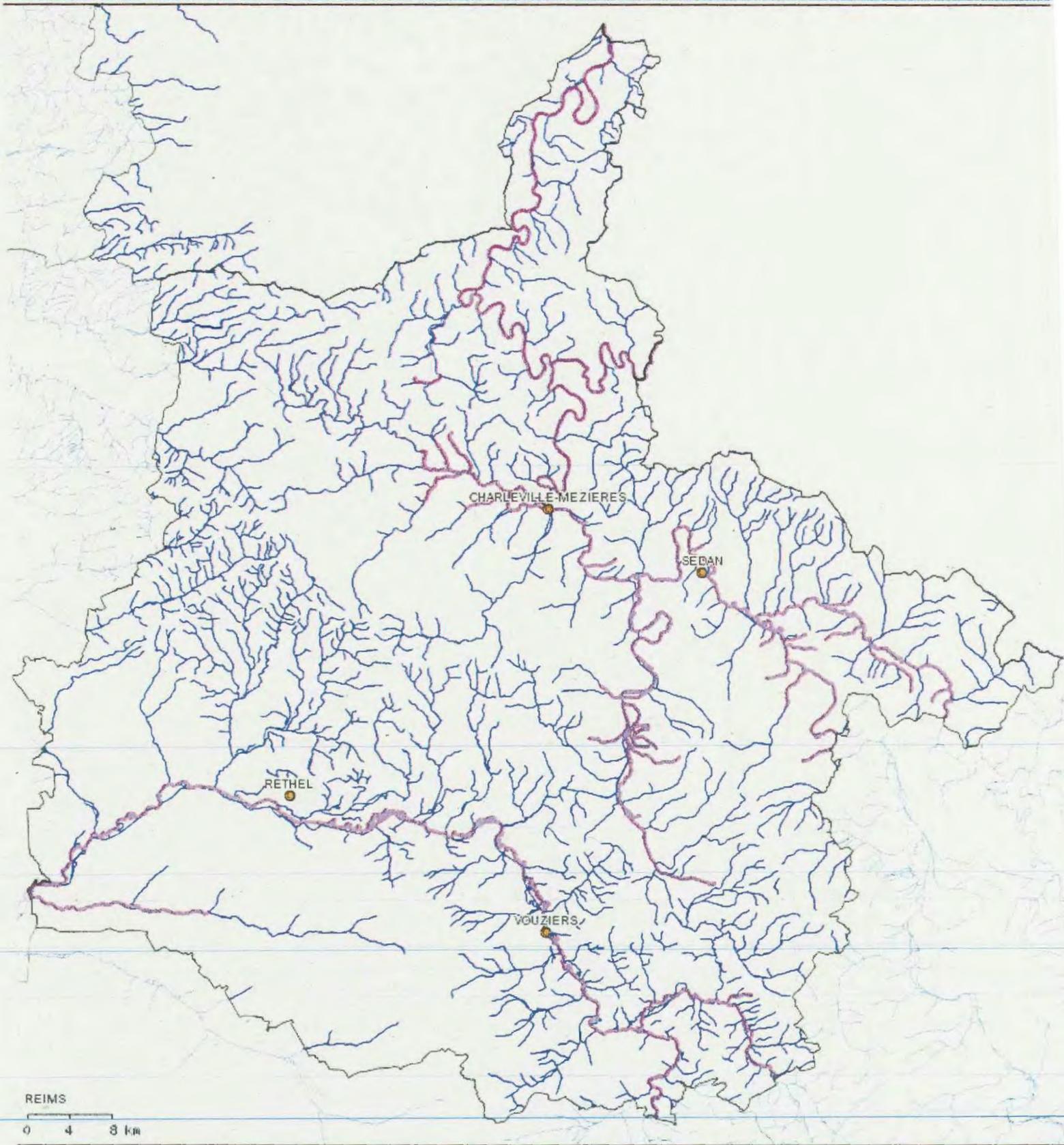
- Partie de cours d'eau : Liste 1
- Partie de cours d'eau : Liste 2p
- Partie de cours d'eau : Liste 2e
- Département
- Réseau hydrographique
- Villes principales



-  Partie de cours d'eau : Liste 1
-  Partie de cours d'eau : Liste 2p
-  Partie de cours d'eau : Liste 2e

-  Département
-  Réseau hydrographique
-  Villes principales

Carte informative et non exhaustive



-  Partie de cours d'eau : Liste 1
-  Partie de cours d'eau : Liste 2p
-  Partie de cours d'eau : Liste 2e

-  Département
-  Réseau hydrographique
-  Villes principales